

République Française

Département de la Corrèze / Arrondissement de BRIVE

COMMUNE DE BEAULIEU SUR DORDOGNE

**ARRETE PORTANT OUVERTURE AU PUBLIC
DU STADE DE RUGBY DU PONT**

ARRETE N° 2017-02-01P

Le Maire de la Commune de BEAULIEU SUR DORDOGNE (Corrèze),

Vu la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et suivants ;

Vu le Code du sport notamment les articles R312-2 et suivants ;

Vu le décret du 8 mars 1995 relatif à la Commission consultative départementale de sécurité et accessibilité ;

Vu le procès-verbal de réception définitive en date du 15 décembre 2014 concernant les travaux de rénovation des vestiaires du stade du Pont ;

Vu le procès-verbal de réception en date du 10 octobre 2016 concernant les travaux d'éclairage aux normes fédérales du stade ;

CONSIDERANT la demande de classement fédéral du stade émise par le club utilisateur USB Rugby auprès du Comité territorial de rugby du Limousin ;

ARRETE

Article 1er : Le stade de rugby du Pont est autorisé à recevoir du public dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 2 : Cette installation de type P.A. (Plein air) – 1^{ère} catégorie – peut recevoir 1 000 personnes environ, réparties comme suit :
1 000 places debout (pourtour).

Article 3 : La défense contre l'incendie de la dite installation sera assurée en premier appel par le Centre de Secours de Beaulieu sur Dordogne.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans la Commune de Beaulieu sur Dordogne.

Article 5 : MM. la Secrétaire Générale de la Commune de Beaulieu s/ Dordogne ;
la Garde Champêtre ;
le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Comité territorial de rugby du Limousin ;
- Préfecture de la Corrèze ;
- SDIS de la Corrèze ;
- Centre de Secours de Beaulieu sur Dordogne ;
- Brigade de gendarmerie de Beaulieu sur Dordogne ;
- Monsieur le Président de l'USB Rugby et école de rugby

Fait à Beaulieu sur Dordogne (Corrèze), le 10 février 2017
Le Maire de Beaulieu sur Dordogne, Dominique CAYRE

